

C'était des Turcs qui avaient arrosé la mosquée turque au cocktail molotov...

écrit par Olivier Loris | 29 août 2016



Voici Oumma.com pris en flagrant délit de mensonge : ils font passer des règlements de compte entre Turcs pour des actes islamophobes

Lien : <http://oummatv.tv/-17>

[Vidéo sur la montée de l'islamophobie depuis les derniers attentats](#)

Une vidéo sur la multiplication des actes islamophobes après les attentats de Nice et de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Et le résultat de l'enquête paru dans le Dauphiné libéré d'hier 27/08/2016

Lien : <http://www.ledauphine.com/drome/2016/08/27/cocktails-molotov-contre-l-association-franco-turque-de-valence-trois-turcs-ecroues>

DRÔME Cocktails molotov contre l'association franco-turque de Valence : trois Turcs écroués

Trois jeunes Turcs ont été mis en examen par un juge antiterroriste parisien dans l'enquête sur des jets de cocktails molotov qui ont récemment visé les locaux de l'association franco-turque de Valence (Drôme) et écroués, a-t-on appris samedi de

source judiciaire.

Présentés vendredi à la justice après avoir passé près de 96 heures en garde à vue, tous sont mis en examen pour association de malfaiteurs ainsi que pour dégradation par moyen dangereux et transport, fabrication et détention d'engins explosifs, en bande organisée et en relation avec une entreprise terroriste. Les suspects, deux âgés de 22 ans et un troisième de 28 ans, ont été placés en détention provisoire, conformément aux réquisitions du parquet de Paris.

Les jeunes hommes avaient été interpellés lundi, soupçonnés d'avoir pris part aux jets de cocktails molotov qui ont visé les locaux de l'association franco-turque de Valence dans la nuit de dimanche à lundi et précédemment en juillet, selon une source proche du dossier.

La poursuite des investigations sous l'autorité du juge doit permettre de mieux cerner la personnalité et les motivations des suspects qui, à ce stade, restent floues, a indiqué la source.

Selon la mairie de Valence, dans la nuit de dimanche à lundi, deux individus aux visages dissimulés ont jeté des cocktails molotov sur la façade du bâtiment de l'association franco-turque, laquelle a porté plainte lundi, après une première attaque similaire le 24 juillet. L'information judiciaire concerne ces deux faits.

D'autres agressions similaires ont eu lieu dans la Drôme durant l'été. Le 8 août, c'est l'association turque de Montélimar qui avait été prise pour cible, une inscription «PKK» ayant été retrouvée sur un mur. L'association culturelle turque de Bourg-les-Valence a également été visée.

Dans un communiqué lundi, le maire de Valence, Nicolas Daragon (Les Républicains), a déclaré ne pas admettre «que des conflits extérieurs à notre vie locale s'invitent dans nos quartiers où ils n'ont pas leur place».

La Turquie est secouée par une vague d'attentats sanglants depuis un an, imputés à l'organisation Etat islamique ou au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), en guerre contre Ankara depuis 1984. Le régime du président Recep Tayyip Erdogan a parallèlement lancé une purge contre les sympathisants de l'ex-imam Fethullah Gülen, accusé d'avoir fomenté le putsch raté du 15 juillet, ce qu'il conteste.

NB : On appréciera aussi l'empressement à qualifier une attaque de terroriste quand

on agresse un bâtiment Turc de Valence.

Alors que en Janvier 2016 lorsque à 500 m de là donc toujours dans la même juridiction, un islamiste avait tenté d'assassiner des soldats Français en garde devant la mosquée de Valence en leur fonçant dessus avec la sa voiture, la motivation terroriste avait été écartée, il avait été interné comme déséquilibré.

Voici un article du Dauphiné libéré du Lundi 4 Janvier 2016

Lien

:

<http://www.ledauphine.com/drome/2016/01/01/valence-des-militaires-de-sentinelle-tir-sur-un-homme>

Un homme a foncé vendredi au volant de sa voiture sur quatre soldats en faction devant la grande mosquée de Valence, provoquant une riposte des militaires qui ont blessé le chauffeur, dont les motivations restaient mystérieuses, sur fond de crainte de nouveaux attentats.

LUNDI, 11h30 : « Il n'a pas le souvenir précis du déroulé des faits » selon l'avocate du forcené de Valence

Ce lundi matin, Me Sophie Turpain, avocate du forcené qui a foncé, vendredi, sur quatre militaires devant la mosquée de Valence nous confiait : « Mon client n'a pas été assisté lors de sa garde à vue. Je suis intervenue hier devant le juge, à l'hôpital, dans le cadre de sa mise en examen. Il a été opéré vendredi et il n'était, hier, pas trop en état de parler. Il n'a pas donné d'explication ». Me Turpain ajoutait : « **Le piste terroriste est écartée, on est plus sur la piste d'un acte isolé avec quelqu'un qui n'a pas le souvenir précis du déroulé des faits**

L'article complet demain dans nos éditions Drôme-Ardèche.

18h50 : Le forcené a été mis en examen et placé sous mandat de dépôt.

17h50 : Le jeune homme qui a foncé avec sa voiture vendredi sur quatre soldats en faction devant la mosquée de Valence a été mis en examen dimanche après-midi «pour tentatives d'homicide sur personnes dépositaires de l'autorité publique», a indiqué le parquet.

17 heures : Alors que le forcené, toujours entendu par un juge d'instruction, doit être mis en examen pour tentatives d'homicides volontaires sur personnes

dépositaires de l'autorité publique, Alex Perrin, procureur de la République de Valence vient de confier au Dauphiné Libéré : « Le parquet a requis son placement en détention provisoire ». L'homme de 29 ans devrait être placé sous le statut de détenu provisoire au sein d'une chambre sécurisée du centre hospitalier de Valence. Toujours selon M. Perrin : « Lors de ses auditions, il a continué à dire que ses actes ne sont pas prémédités mais a confirmé en vouloir aux militaires qui tuent des gens, notamment des civils en Syrie. Il est, par ailleurs, revenu sur son intention homicide, précisant qu'il a voulu les renverser mais pas les tuer ». Le procureur de Valence a encore précisé : « Les enquêteurs ont retrouvé des consultations et des téléchargements d'images de propagande djihadiste, effectués ces derniers mois, dans son ordinateur ».